



SERVICES PUBLICS

L'épreuve de force

Photo © Eric Roset

Avec plusieurs victoires d'étape à son actif, la mobilisation est en cours dans les services publics et parapublics pour défendre prestations publiques et conditions de travail. Avec PF17 en toile de fond.

Mobilisation • La bataille contre les politiques d'austérité, pour défendre les retraites et pour revendiquer une politique salariale juste, équitable et transparente a repris à l'automne dernier. Un premier débrayage puis une demi-journée de grève du personnel de l'Etat et du secteur subventionné ont eu lieu le 4 et le 14 décembre, avec un premier résultat :

contre l'avis du Conseil d'Etat le Grand Conseil a refusé de suspendre l'annuité 2018. Une victoire d'étape, qui en appelle d'autres : contre le projet SCORE, pour préserver les retraites, et contre toutes les mesures d'économie que le Conseil d'Etat et la droite s'évertuent à tenter d'imposer, tandis que les travaux parlementaires sur la réforme de l'imposition du

bénéfice des entreprises ont repris.

12 000 SIGNATURES ET UN PROJET DE LOI

La mobilisation du personnel pour défendre ses retraites prend forme. Ce sont ainsi près de 12 000 signatures qui ont été déposées pour l'initiative « sauvegarder les rentes en créant du logement », lancée conjointement par

le Cartel intersyndical de la fonction publique et l'ASLO-CA. Un signal fort, qui vient s'ajouter à un autre effet généré par l'initiative avant même son aboutissement : le dépôt par la gauche et le MCG d'un projet de loi qui en reprend le contenu et qui constitue de fait un contre-projet à celui du Conseil

> SUITE PAGE 4

VOTATIONS DU 4 MARS

Découvrez les prises de positions et les argumentaires du SIT pour les votations du 4 mars prochain.

4-5

PF17, LE CLONE DE LA RIE3

Après le rejet de la RIE3 en février 2017, les autorités fédérales et cantonales ont relancé un projet pratiquement identique. A rejeter à tout prix.

6

BRAVO À LA CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

Excellents résultats pour la caisse du SIT dans l'enquête de satisfaction menée auprès des chômeurs-euses.

7

DOSSIER HÔTELLERIE-RESTAURATION

L'hôtellerie-restauration pèse lourd dans l'économie genevoise, contrairement aux salarié-e-s qui y travaillent, parmi les plus précaires du canton.

8-9

DANS CE NUMÉRO



Billet de la présidence

En y réfléchissant bien, le mot qui me vient à l'esprit lorsque l'on évoque Donald Trump, c'est le « mépris ». Le mépris est une émotion intensément négative à l'égard d'un individu ou d'un groupe d'individus perçus comme inférieurs ou sans intérêt, et l'hostilité qui en découle aboutit à la violation d'éthiques morales reconnues.


Comme il l'a été évoqué dans la presse, en annonçant sa venue au Forum économique de Davos (WEF), Donald Trump a une nouvelle fois marqué son « imprévisibilité » : il ne redoute pas d'apparaître parmi les riches et puissants en train de s'amuser dans une station huppée des montagnes suisses, lui qui a construit son succès politique sur le rejet des élites. Mais l'ex-magnat de l'immobilier et star de la télé-réalité, aime fréquenter du beau monde ainsi que marcher sur les tapis rouges, lit-on.

« Il salue l'opportunité de présenter son programme de l'Amérique d'abord (« America First ») et « de promouvoir ses politiques visant à renforcer les entreprises et les industries nationales, ainsi que les travailleurs américains », bien que le thème du WEF soit les causes des fractures politiques, économiques et sociales de la société, pour lesquelles les participant-e-s sont invité-e-s à esquisser des solutions.

Et le « mépris » où est-il dans tout cela ?

Comme militant d'un syndicat de travailleuses et travailleurs, je le vois dans le rejet du principe que nous défendons, celui où le « progrès social doit être fondé sur la satisfaction des besoins fondamentaux et prioritaires de tous les peuples », celui qui consiste à « éliminer les inégalités entre les diverses catégories de salarié-e-s » et enfin, celui qui « rejette une croissance économique se faisant au détriment de la nature et de la qualité de vie de chacun-e ».

Evidemment, comme pour vous toutes et tous, son sexisme, sa haine des étrangers-ères, sa ségrégation, sa négation du changement climatique, sa politique économique protectionniste et rétrograde et l'esprit de sa réforme fiscale et étatique, ne sont pas les bienvenus avec lui.

En un tweet, comme le dit un humoriste, ce serait « le mépris est la carte de visite des imbéciles » et en anglais « scorn is the business card of fools » #TrumpNotWelcome. 

Diego Cabeza



SOMMAIRE

ÉDITO

L'UDC en campagne contre les travailleurs-euses **p3**

VOTATIONS

4 x NON aux coupes budgétaires **p4**

NON à l'initiative « No Billag » **p5**

OUI à la création de logements **p5**

OUI au « régime financier 2021 » **p5**

ACTUALITÉS

« Projet fiscal 17 », clone monstrueux de RIE3 **p6**

Réinsertion des sans-emplois et accueil des migrant-e-s : le SIT soutient **p6**

La Caisse de chômage du SIT parmi les meilleures de Suisse ! **p7**

Désaveu patronal de la politique de la droite ? **p7**

L'avenir prometteur d'un candidat au Conseil d'Etat **p7**

DOSSIER

Bas salaires et chômage pour un secteur de première importance **p8**

Une réponse : s'organiser syndicalement **p9**

SECTEURS

La Ligue genevoise contre le cancer liquide son personnel **p10**

Service de santé de l'enfance et de la jeunesse en souffrance **p10**

Itinéraire d'un escroc **p11**

Accord trouvé et dénonciation retirée **p11**

Meilleurs salaires dans l'économie domestique, mais sans reconnaissance des tâches de soins **p12**

Sans-papiers surexploités **p12**

ENTRETIEN

« ABB ne respecte pas la paix du travail » **p13**

ANNONCES

p14-15

EN ACTION

Jeux de maux **p16**



syndicat

**interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs**

HORAIRES

9 h à 12 h et 14 h à 17 h 30

sauf le vendredi et vacances scolaires (jusqu'à 17 h)

Les renseignements sur les problèmes de travail ou de chômage ne sont pas donnés par téléphone. Il faut pour cela passer aux permanences.

PERMANENCES DU SIT

Bâtiment, parcs et jardins, nettoyage
mardi et jeudi de 15 h à 18 h au rez-de-chaussée

Tertiaire-privé

(Régies, agriculture, hôtellerie, restauration, économie domestique, industrie alimentaire, esthétique, coiffure, services, garages, sécurité, horlogerie, industrie, commerce, médias, transports, finance, etc.)
mardi et jeudi de 14 h à 18 h au 1^{er} étage

Santé, social, secteurs public et subventionné

mardi de 10 h 30 à 13 h 30

mercredi de 15 h à 18 h au 2^e étage

Opération Papyrus

lundi de 14 h à 20 h, jeudi de 14 h à 17 h
vendredi de 9 h à 12 h

Service des impôts

permanence impôts à la source
mercredi de 15 h à 18 h au 4^e étage
déclaration : sur rendez-vous
pour les membres uniquement
+41 (0) 22 818 03 20

CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

guichet : lundi, mercredi

et vendredi de 14 h à 17 h au 3^e étage

+41 (0) 22 818 03 33

tous les matins, de 9 h à 12 h

CONTACTEZ NOUS

16, rue des Chaudronniers

case postale 3287, 1211 Genève 3

tél. : +41 (0) 22 818 03 00

fax : +41 (0) 22 818 03 99

courriel : sit@sit-syndicat.ch

web : www.sit-syndicat.ch

L'UDC en campagne contre les travailleurs- euses

Elle porte le titre « Pour une immigration modérée », la nouvelle initiative populaire fédérale que l'UDC et l'ASIN, viennent de lancer le 16 janvier. Mais son contenu et sa visée n'ont rien de modéré. Ils sont encore plus explicites et dangereux que la précédente initiative « Contre l'immigration de masse » votée en février 2014. La « gestion autonome de la migration » est clairement assortie dans le texte de l'initiative de la résiliation de l'accord sur la libre circulation des personnes entre la Confédération et l'Union Européenne. Le lancement a été l'occasion pour la richissime entrepreneuse Magdalena Martullo Blocher de lancer une attaque frontale et sans précédents contre les mesures d'accompagnement (extension des CCT, salaires minimaux dans les CCT, salaires minimaux fixés par l'Etat dans les CTT, développement des instances de contrôle du marché du travail) et le pouvoir prétendument disproportionné des syndicats dans la mise en œuvre de ces mesures d'accompagnement. Syndicats qui, selon elle, ne représentent que le 15 % de salarié-e-s et auraient, par le truchement des CCT étendues, « trop de pouvoir, trop d'influence et trop d'argent ». C'est massif, et ça a l'avantage d'être clair : l'UDC ne veut pas moins d'immigré-e-s là où l'économie en a besoin, mais moins de droits du travail, moins de CCT, moins de salaires minimaux, moins de règles étatiques sur la durée du travail, bref moins de protection des salarié-e-s qu'ils-elles soient suisses ou immigré-e-s.

Si l'horoscope des mesures d'accompagnement est si mauvais, c'est que l'UDC a de sacrés alliés. Une partie du patronat était déjà prête après le vote sur l'initiative « contre l'immigra-

tion de masse » à supprimer les mesures d'accompagnement, et s'est vigoureusement opposée à leur élargissement, en niant ou presque l'existence de la sous-enchère. Le deuxième allié objectif de l'UDC dans cette croisade contre les protections des travailleurs-euses, c'est paradoxalement l'Union Européenne. Une Union plus prête, dans le cadre d'un éventuel accord institutionnel avec la Suisse, à défendre la liberté de circuler des entreprises et d'engranger des profits, que les droits sociaux des salarié-e-s. Elle fait pression pour obtenir de la Suisse l'abandon de deux mesures d'accompagnement : l'obligation, pour les entreprises européennes, d'annoncer 8 jours à l'avance les conditions salariales qu'elles offrent aux travailleurs-euses qu'elles détachent en Suisse et la caution que ces entreprises doivent verser au cas où des contrôles démontreraient des infractions aux conditions de travail sanctionnées par une amende. Le conseiller fédéral en charge des

Contre-attaquer en reprenant l'offensive syndicale

relations avec l'Union Européenne, troisième allié objectif de l'offensive UDC, a montré début février des signes d'ouverture dans ce sens. Il n'en fallait pas plus à l'UDC pour lancer son attaque massive, qui risque bien d'être entendue.

Que faire syndicalement dans ce sombre contexte ? Certainement pas le dos rond à attendre que l'orage passe, ni se limiter à publier des communiqués de presse proclamant que les mesures d'accompagnement sont une ligne rouge à ne pas franchir ou qu'en Suisse il faut garantir à tous-tes des conditions de travail suisses. Mais oser reprendre de manière opiniâtre et déterminée l'offensive pour améliorer concrètement les droits et les protections des salarié-e-s et pour garantir l'emploi à tous-tes. Loin des gesticulations, le SIT, avec les syndicats genevois, est d'avis, en s'inspirant de ce qui a été obtenu dans le canton de Neuchâtel, qu'il est temps de relancer sur le plan cantonal l'offensive pour un salaire minimum cantonal à 4 000 francs mensuels. Accompagnée ou suivie par une deuxième offensive pour la création d'emplois, à commencer par les services et collectivités publiques, et pour la réduction de la durée du travail. Au moyen d'initiatives populaires cantonales qui sont à l'étude et dont on reparlera bientôt, pour un printemps de lutte. ♦

Manuela Cattani

VILLE DE GENÈVE

4X NON aux coupes budgétaires

Malgré l'annulation de la votation et le report au 4 mars prochain, les raisons demeurent de refuser le programme de démantèlement social et culturel de la droite municipale.



Référendum • Le SIT appelle encore une fois à voter 4x NON aux coupes budgétaires en Ville de Genève. Voter est d'autant plus important, que cela permet d'adresser à nouveau un message clair à la droite dans le cadre du débat budgétaire 2018. Elle ne nous aura pas à l'usure! Nous refusons le principe de ces coupes qui ne visent qu'à anticiper sur les pertes de recettes fiscales programmées par la droite avec la réforme fiscale sur le bénéfice des entreprises (dite aujourd'hui PF17). Ces coupes totalisent 2,5 millions de francs. Elles s'attaquent à toute une série de services et de prestations qui bénéficient à l'ensemble de la population alors que le budget proposé était excédentaire. Ce qui révèle une fois de plus que le but visé n'est pas un équilibre budgétaire, mais une

volonté politique d'amputer les moyens destinés aux prestations publiques. En juin 2016, lorsque la population a été appelée à se prononcer une première fois contre des coupes budgétaires de plus de 7 millions, c'est par un NON à plus de 60% que les habitant-e-s ont exprimé leur refus de réduire les prestations de la Ville alors que les bonis aux comptes sont systématiques.

UN SERVICE PUBLIC FORT POUR DES PRESTATIONS DE QUALITÉ

En coupant 1 million de francs dans les dépenses générales des départements, la droite réduit des prestations telles que la sécurité incendie, l'entretien des parcs, des places de jeux et des bâtiments

scolaires ou l'organisation de grandes manifestations populaires. Il s'agit d'une offensive contre l'ensemble du service public et les collaboratrices de la Ville de Genève qui fournissent les prestations indispensables au maintien de la qualité de vie des Genevois-e-s et à la cohésion sociale de notre collectivité. La paix sociale et la qualité de vie ne tombent pas du ciel.

GENÈVE, VILLE SOLIDAIRE ET INTERNATIONALE

La tradition internationale, solidaire et humanitaire de Genève fait la force et la fierté de notre Ville. Depuis cinquante ans, notre ville attribue une part de son budget à financer des projets de coopération et d'aide au développement. Chaque année, la création et le fonctionnement d'écoles, d'orphelinats, d'hôpitaux, le maintien de la paix et la promotion des droits humains sont soutenus dans plus de 40 pays. Cette coupe de 340 000 francs revient à punir les populations les plus précaires au nom de logiques politiciennes à courte vue.

LA CULTURE : SOURCE DE RICHESSE

Malgré le net refus par la population des coupes de 2016 ciblant principalement la culture, la majorité de droite s'attaque une nouvelle fois à ce secteur. Une récente étude démontre que l'économie culturelle et créative produit quelques 27 866 emplois pour une valeur ajoutée de 4.5 milliards. Cette coupe s'attaque à la richesse culturelle de Genève, aux actrices et aux acteurs qui la font vivre, ainsi qu'à un secteur qui fait l'attractivité et la richesse de notre ville.

LES ENFANTS VICTIMES DES INÉGALITÉS SOCIALES

La réduction de l'allocation de rentrée scolaire illustre la volonté de la droite de faire porter sur les épaules des plus précaires une politique d'austérité budgétaire. Le maintien de cette allocation est indispensable pour que l'école ne soit pas source de discrimination et que la rentrée scolaire ne devienne pas une cause supplémentaire de préoccupations financières pour les familles qui peinent à boucler leurs fins de mois.

Valérie Buchs

> SUITE DE LA PAGE 1

SERVICES PUBLICS

L'épreuve de force

d'Etat. C'est donc ce dernier qui est maintenant sous pression. S'il veut rallier une majorité parlementaire à son projet de loi, il devra entendre les revendications du Cartel et modifier substantiellement son projet initial. Mais encore faudrait-il que le Conseil d'Etat le veuille et le fasse sérieusement, lui qui se refuse toujours à soutenir un financement additionnel transitoire qui permettrait de mener ces négociations autrement que dans la précipitation.

SCORE PERD DES POINTS

L'opposition à la refonte complète du système de rémunération de l'Etat et du secteur subventionné (projet SCORE) prend également de l'ampleur. Le vernis d'un projet censé « réintroduire cohérence », « perspectives de carrière » et « simplicité » dans la politique salariale craquèle fortement pour laisser apparaître ce qu'il est vraiment : un système opaque et arbitraire, qui ouvrira la porte non seulement à l'introduction du salaire au « mérite »

(comprendre à la « docilité »), mais également à une politique systématique de dévalorisation des fonctions selon les contraintes budgétaires.

CADEAUX FISCAUX ET COUPES BUDGÉTAIRES

Car le plan d'austérité reste d'actualité, même si le Conseil d'Etat, craignant probablement de voir à nouveau une manifestation monstre sous ses fenêtres, a reporté à date ultérieure l'annonce des mesures qu'il envisage. Il n'en demeure pas moins que si l'augmentation annuelle des salaires a été arrachée au Conseil d'Etat, la ceinture sur les postes pour répondre aux besoins de la population et rétablir un tant soit peu des

conditions de travail acceptables dans certains services ou institutions demeure encore beaucoup trop serrée. Et pour cause : faisant fi du rejet également par la population genevoise de la RIE3 il y a une année, le Conseil d'Etat n'a pas modifié d'un iota le projet de mise en œuvre genevoise de cette grande braderie de l'imposition des grandes entreprises, avec des centaines de millions de pertes de ressources pour les prestations publiques.

La lutte n'est donc pas terminée, et le tour de chauffe de cet hiver est de bon augure pour celles à venir de ce printemps.

Françoise Weber

FINANCEMENT RADIO/TV

NON à l'initiative « No Billag »

L'initiative « No Billag », soutenue par l'UDC, est dangereuse pour la démocratie et menace des milliers d'emplois. Le SIT appelle à voter NON le 4 mars.



Initiative fédérale • Un poison pour la démocratie et l'emploi. Voilà en substance ce qu'est l'initiative « No Billag », soutenue par l'UDC, qui propose de supprimer la redevance radio/tv et d'interdire à la Confédération de subventionner des chaînes de radio et de télévision. Si cette initiative devait être acceptée, la SSR et des dizaines de chaînes locales feraient faillite, du fait qu'elles dépendent aux 2/3 de la redevance. Les conséquences seraient dramatiques pour le débat et la formation de l'opinion publique, éléments particulièrement importants dans un pays où le corps électoral est appelé à se prononcer très régulièrement sur divers sujets d'importance politique majeure. Des milliers d'emplois seraient par ailleurs perdus, dans un contexte où nombre d'éditeurs de journaux dégraissent déjà leurs effectifs de manière alarmante. Le 4 mars prochain, il faut refuser sèchement cette initiative.

DÉMOCRATIE EN DANGER

La radio et la télévision sont les médias d'information les plus importants pour notre démocratie directe. Leur importance croît au fur à mesure que les journaux disparaissent et se concentrent dans les mains de toujours moins d'éditeurs.

Pour les citoyens et citoyennes, c'est particulièrement important que les médias de service public informent de manière factuelle et équilibrée sur ce qui se passe dans notre pays. Et présentent tous les points de vue et de toutes les régions. Les chaînes qui bénéficient de la redevance sont obligées par la loi de le faire.

La SSR peut certainement mieux faire dans ce domaine, l'actualité syndicale étant généralement assez peu ou mal couverte par les émissions d'information quotidienne de grande audience. Mais si les médias de service public devaient arrêter d'émettre, les médias privés purement commerciaux ne feraient guère mieux, voire encore bien pire. Car les grands groupes médiatiques internationaux, aux mains de quelques milliardaires, non seulement n'ont que faire des luttes syndicales, mais surtout défendent des intérêts tout autres que ceux des travailleurs-euses.

MENACE SUR L'EMPLOI

Si l'initiative « No Billag » était acceptée, ce serait 13 500 emplois qui seraient menacés en Suisse. L'institut de recherche BAK Basel a calculé en 2016 les effets économiques du service public financé par la redevance. Résumé : « Pour

chaque franc créé directement par des activités de production des médias de service public, 90 centimes de plus sont générés dans d'autres entreprises. » La création de valeur s'élève, selon l'étude, à 1,8 milliard de francs. Aux 6 000 emplois directs de la SSR et des radios/télévisions privées, s'ajoutent encore au moins autant d'emplois indirectement dépendants de la redevance.

Supprimer 2/3 des revenus de la SSR et d'autres chaînes de radio et télévision locales, c'est aussi menacer à coup sûr les deux dernières conventions collectives de travail existant dans le secteur des médias. Mélanie Berner, du Syndicat suisse des Mass média, rappelle que « depuis 2004, les conditions de travail, les salaires et les honoraires des journalistes ainsi que des photographes se dégradent », et « les grands groupes engagent par contre à tour de bras des stagiaires sans aucun concept de formation mais avec par contre la garantie d'être exploité-e-s ».

Autant de raisons, parmi d'autres encore comme la menace que fait également peser cette initiative sur la culture, de voter NON le 4 mars prochain à « No Billag ». ♦

Davide De Filippo

OUI À LA CRÉATION DE LOGEMENTS

Un comité composé de l'UDC, du MCG, des Vert'libéraux et de l'association de défense des propriétaires Pic-Vert Ass-prop ont déposé un référendum communal contre la décision de la Ville de Genève de déclasser quinze parcelles dans le village du Petit-Saconnex afin d'y construire 200 logements. Les référendaires en appellent à la « protection du patrimoine et de la qualité de vie dans les quartiers ».

Pour le SIT, si la densification du territoire n'est pas une fin en soi et peut constituer pour certain-e-s habitant-e-s une dégradation de la qualité de vie dans certains quartiers, il n'en demeure pas moins que Genève connaît une crise du logement que l'on ne résoudra pas sans construire là où l'on peut encore le faire. A défaut, ce sont de toujours plus nombreux-ses travailleurs-euses que l'on condamne à s'entasser dans des zones déjà très denses et à des loyers prohibitifs, ou alors à s'exiler (toujours plus loin) par delà la frontière avec les problèmes de mobilité que cela engendre.

Le SIT appelle donc à voter OUI au déclassement de ces parcelles. ♦ DDF

OUI AU « RÉGIME FINANCIER 2021 »

Aussi curieux que cela puisse paraître, la compétence de la Confédération de prélever l'impôt fédéral direct et la TVA est inscrite dans la Constitution fédérale pour une durée... limitée à 2020.

On ne savait pas aussi proche dans les temps l'avènement d'une société communiste en Suisse par l'abolition de l'Etat. A moins que ce ne soit plutôt l'expression de l'idéal libéral du « moins d'Etat », poussé à son aboutissement absolu du « plus d'Etat du tout »...

Plus sérieusement, et quelle que soit l'origine de cette curiosité constitutionnelle, le peuple est appelé à voter le 4 mars prochain sur la prolongation de cette compétence fédérale.

Même si le SIT est critique quant au régime fiscal suisse, qui ne respecte pas assez le principe de la progressivité de l'impôt (plus vous êtes riches, plus vous devez contribuer à la répartition des richesses par l'impôt), même si le SIT est également critique sur la dilapidation d'une part importante des recettes fiscales dans des dépenses militaires aussi somptueuses qu'inutiles, la question n'est pas là. Il s'agit seulement d'autoriser la Confédération à continuer de prélever l'impôt, lequel sert surtout à la formation, la politique sociale, les transports, les infrastructures, etc.

Le SIT appelle donc à voter OUI au « régime financier 2021 ». ♦ DDF

IMPOSITION DES ENTREPRISES

« Projet fiscal 17 », clone monstrueux de RIE3

A peine revenues de la surprise du rejet de la RIE3 en février 2017, les autorités fédérales et cantonales ont relancé un projet pratiquement identique. A rejeter à tout prix.

Inégalités • Les milieux du pouvoir économique et politique n'ont pas accepté l'échec de la RIE3. Ils relancent un projet, baptisé PF17, pour « projet fiscal 17 », qui ressemble à s'y méprendre à la RIE3. Plutôt que de changer le fond du projet contesté, la stratégie est simplement de diminuer le nombre des opposant-e-s en rajoutant quelques su-sucres au projet. Pour le faire, la stratégie fédérale est la suivante: tenter de rassurer les communes en obligeant les cantons à partager les compensations avec elles qui avaient été « oubliées », tenter de rassurer la population par un soi-disant « volet social », sur le modèle vaudois, en augmentant le seuil des allocations familiales (aucun effet pour Genève, qui comme d'autres cantons est déjà plus haut), tenter d'éliminer une des niches fiscales les plus critiquées, la déduction des intérêts notionnels (NID), tenter de diminuer légèrement les cadeaux fiscaux aux actionnaires, en refiscalisant un peu plus les dividendes exonérés. Mais ces mesures cosmétiques ne rendent pas le monstre plus attirant.

PF17 garde exactement la même

orientation que RIE3: créer des cadeaux fiscaux nouveaux, exciter la concurrence fiscale absurde entre les cantons, avec une spirale de pertes fiscales, et nourrir ainsi les attaques aux services publics dont la population a besoin.

AU PAS DE COURSE

En termes de calendrier, la consultation est terminée, le projet arrivera

devant les chambre ce printemps, et un vote devrait aller vite, entre juin et septembre 2018 sans doute. Le référendum fédéral, à ce stade, semble programmé, au vu du contenu. Les syndicats et les forces progressistes ne peuvent pas accepter un tel programme. Mais il faudra se battre à nouveau pour le faire aboutir.

A Genève, le processus va même encore plus vite: sans attendre le

projet fédéral, le Conseil d'Etat et la commission fiscale ont simplement... dégelé le projet genevois de 2016, et ont commencé les travaux parlementaires, sans aucun changement: taux à 13.9%, taux avec les niches fiscales descendant jusqu'à 13%, maigre compensation des entreprises, non pas sur les dividendes ou le bénéfice, mais sur la masse salariale etc.

SUR LE DOS DES SALARIÉ-E-S

Alors qu'avec les 15 précédentes baisses d'impôts, il manque à Genève près d'un milliard de recettes par an qui lui permettraient de maintenir des prestations publiques et sociales, que la population est soumise à une dette largement causée par la spéculation immobilière des années 90, les baisses d'impôts et le sauvetage de la BCGE sans contrepartie de remboursement, le versant genevois de PF17 occasionnera près d'un demi-milliard de pertes supplémentaire par an: du pain béni pour ceux dont le programme est de tailler dans les prestations sociales.

PF17, soit disant, c'est pour sauver des emplois. Alors qu'on voit qu'ABB, après Merck Serono et d'autres, partent sans lien avec la fiscalité. Le vrai motif est, pour les milieux d'affaires genevois, de pouvoir continuer à jouer le rôle de plateforme de la finance mondiale violatrice de droits humains, destructrice de l'environnement, et créatrice des plus grandes inégalités possibles. Aux salarié-e-s de ne pas être dupes. Avoir une fiscalité au niveau du Monténégro ne nous aidera pas à maintenir une qualité d'infrastructures appréciée des entreprises, ou c'est nous qui la payerons. ♦

Jean-Luc Ferrière

VILLE DE GENÈVE

Réinsertion des sans-emplois et accueil des migrant-e-s: le SIT soutient

Le SIT soutient les deux initiatives populaires lancées par le Parti Socialiste en Ville de Genève.

Initiatives municipales • Assurer le financement pérenne de la Ville de Genève aux associations qui œuvrent pour la réinsertion professionnelle des sans-emplois et pour l'accueil des migrant-e-s, tel est le but des deux initiatives populaires lancées par le Parti Socialiste Ville de Genève que le SIT, malgré des critiques à l'une d'entre elles, a décidé de soutenir.

Depuis des années, la Ville de Genève soutient financièrement, de manière ponctuelle ou régulière, de nombreux projets développés par des as-

sociations engagées sur le terrain de l'insertion et de la réinsertion professionnelle et de l'accueil des migrant-e-s. Ce soutien financier est complémentaire à d'autres soutiens, notamment cantonaux. Or, certains financements sont remis en cause chaque année au moment du vote du budget municipal. L'avantage de l'initiative est ainsi évident: développer de meilleurs projets sur la durée avec un financement moins aléatoire.

C'est essentiellement pour soutenir le finance-

ment pérenne des associations qui développent la formation et réinsertion de jeunes en rupture, l'accueil et la formation des migrant-e-s, la formation des femmes en difficulté, que le SIT soutient les deux initiatives et appelle ses membres à les signer.

Avec un bémol: l'initiative qui vise le financement pérenne des associations de réinsertion professionnelle ne prend pas les distances de projets qui fonctionnent quasi exclusivement avec des EdS- Emploi de solidarité. Pour le SIT, la mesure EdS cautionne des salaires de misère, la sous-enchère légalisée, la privatisation facilitée de tâches d'utilité publique. Sous couvert de réinsertion, elle amplifie la précarisation de l'emploi. Les initiant-e-s auraient dû en tenir compte et réserver la pérennité du financement aux projets de réinsertion qui ne versent pas de salaires inférieurs aux normes, et le soutien du SIT aurait été plus engagé pour cette initiative. ♦

Manuela Cattani

VOTRE SYNDICAT

La Caisse de chômage du SIT parmi les meilleures de Suisse !

Excellents résultats pour la caisse du SIT dans l'enquête de satisfaction menée en 2017 par le SECO auprès des chômeurs-euses.



Enquête de satisfaction • Durant le dernier trimestre 2017, le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) a procédé à son enquête périodique de satisfaction auprès des assuré-e-s sur la qualité des services fournis par les différents acteurs de l'assurance-chômage, dont notamment les Offices régionaux de placement (ORP) et les caisses de chômage. Les résultats ont été publiés juste avant Noël, et priment les qualités de la caisse du SIT, jugée meilleure que la moyenne de toutes les caisses de chômage suisses (publiques et privées) et celle des caisses privées dans tous les domaines touchés par l'enquête.

UNE CAISSE VÉRITABLEMENT SYNDICALE

C'est un signe clair que le syndicat a eu raison de choisir de continuer à entretenir une caisse de chômage véritablement syndicale plutôt que de s'aligner sur les exigences du Seco qui vise avant tout à faire des économies qui finissent forcément par se faire ressentir par une baisse de la qualité des services offerts. La satisfaction des usagers-ères de notre


caisse de chômage en est le signe le plus probant : 83% des sondé-e-s se sont déclaré-e-s parfaitement satisfait-e-s par la caisse du SIT.

RAPIDITÉ ET AMABILITÉ

Concrètement, les points les plus appréciés par les usagers-ères de la caisse du SIT sont la rapidité et la régularité des versements des indemnités, la clarté et la rapidité des informations données aux assuré-e-s ainsi que l'amabilité des collaborateurs et collaboratrices. Nous pouvons donc nous féliciter d'avoir au sein de la caisse une équipe de personnes consciencieuses et engagées qui comprennent la situation dans laquelle se trouvent les chômeurs et les chômeuses et qui ont à cœur de tout faire pour diminuer le préjudice matériel induit par le chômage. Ces efforts et cette approche de la question du chômage nécessitent un immense engagement de la part du personnel, que les résultats de cette enquête viennent reconnaître à juste titre.

BOUCHE À OREILLE

Si la proximité de la caisse avec le

domicile ou l'ORP est un facteur important dans le choix qu'opèrent les assuré-e-s pour choisir leur caisse, la qualité des prestations l'est également. La plupart des personnes qui ont choisi la caisse de chômage du SIT l'ont fait soit parce qu'elles y ont déjà eu une bonne expérience, soit parce qu'elle leur a été recommandée, en grande majorité par des ami-e-s, connaissances ou par leur famille. 93% des sondé-e-s la recommanderaient à leurs proches et à leurs connaissances. Alors qu'on se le dise... 


Thomas Graff

CHÔMEUSES ET CHÔMEURS, QUELS SONT VOS DROITS ?

Une caisse syndicale, c'est aussi la publication régulière d'une brochure expliquant aux demandeurs-euses d'emploi leurs droits en matière d'assurance chômage. Régulièrement mise à jour en fonction des changements législatifs ou de pratique qui peuvent avoir un impact sur le droit au chômage, elle fait le résumé de toutes les thématiques importantes et donne des conseils pour éviter de se retrouver piégé-e par les nombreuses dispositions coercitives que contient la loi sur l'assurance-chômage. La version 2018 de la brochure « Chômeuses et chômeurs, quels sont vos droits ? » sera prochainement mise en ligne sur le site web du SIT, et la version imprimée sera disponible au secrétariat pour les membres du syndicat. La caisse du SIT renseigne volontiers sur des questions liées à un dossier en particulier. Vous pouvez la joindre par mail à caisse@sit-syndicat.ch, par téléphone au 022 818 03 33 (tous les matins de 9h à 12h) ou en venant à une des permanences chômage (lundi, mercredi et vendredi de 14h à 17h).

DÉSAVEU PATRONAL DE LA POLITIQUE DE LA DROITE ?

Dans un article paru le 22 décembre dans le journal patronal « Entreprise romande » traitant de certains patrons-voyous qui sévissent dans la construction, les représentant-e-s patronaux pointent du doigt notamment la pression sur les prix que l'Etat exerce dans le cadre des marchés publics : « Si l'on veut lutter sérieusement contre le travail au noir, les politiques publiques doivent être cohérentes. [...] On ne peut pas maintenir une pression constante sur les prix dans le cadre des marchés publics, quelques fois au détriment du respect des minima salariaux, et s'étonner qu'il existe du travail au noir. »

C'est juste. On espère que les député-e-s de droite auront lu.  DDF


L'AVENIR PROMETTEUR D'UN CANDIDAT AU CONSEIL D'ETAT

Sur son blog hébergé par un grand quotidien genevois, Alexandre de Senarclens, candidat PLR au Conseil d'Etat, s'enthousiasme de sa visite chez Kugler Bimétal, « fleuron de l'industrie genevoise ». Au point de titrer son article par « L'avenir prometteur de l'industrie genevoise ».

Joli titre, que les 85 travailleurs-euses d'ABB-Sécheron qui risquent de rester sur le carreau de la délocalisation en Pologne apprécieront.

Quant à Kugler, le « virage qui force l'admiration », sur lequel s'extasie le candidat au Conseil d'Etat, s'est quand même soldé par la réduction de presque la moitié des effectifs de l'entreprise en quelques années, par la sortie de cette dernière de l'association patronale dont elle faisait partie pour protester contre l'extension de la CCT et les quelques améliorations obtenues par les salarié-e-s à cette occasion, et par l'augmentation du temps de travail sans aucune compensation pour ces derniers-ères lors de la crise du « franc fort ». Admirable, en effet.

Mais peu importe, pour le candidat PLR, « Kugler Bimétal illustre le dynamisme du secteur industriel genevois », et vaudrait bien qu'on lui accorde « un avantage fiscal pour les activités de recherche et de développement ». Voilà donc la finalité de cette apologie de l'industrie genevoise : promouvoir PF17 et les cadeaux fiscaux que cette réforme promet aux entreprises.

Le SIT n'émet jamais de recommandations de vote pour les élections, mais les salarié-e-s qui liront ce blog sauront au moins pour qui ne pas voter.  DDF

HÔTELLERIE-RESTAURATION

Bas salaires et chômage pour un secteur de première importance

L'hôtellerie-restauration pèse lourd dans l'économie genevoise, contrairement aux salarié-e-s qui y travaillent, parmi les plus précaires du canton.



Statistiques • L'activité de l'hôtellerie-restauration genevoise est colossale. En 2015, 2245 établissements étaient recensés. Cela représente près de 15 300 emplois exprimés en équivalents plein-temps. A l'échelle du canton, « cette branche d'activité comptabilise ainsi un emploi sur 20, génère près d'un milliard de francs de valeur ajoutée par an et contribue à 1% des rentrées fiscales des personnes morales », selon l'Office cantonal des statistiques (OCSTAT).

Mais l'importance économique du secteur est inversement proportionnelle à la précarité des salarié-e-s qui y travaillent : bas salaires, faibles qualifications, fort taux de chômage et surexploitation en sont les caractéristiques principales.

FAIBLE VALEUR AJOUTÉE

La grande place que l'hôtellerie-restauration occupe dans l'économie genevoise n'est pas synonyme de salaires et conditions de travail à la hauteur. Toujours selon l'OCSTAT, « une des caractéristiques de cette branche est sa faible création de valeur ajoutée par emploi, [qui] se traduit notamment [par] un niveau de rémunération particulièrement bas. » Avec un salaire médian genevois de 4 446 frs dans l'hôtellerie et de 4 236 frs dans la restauration, les travailleuses et

travailleurs de la branche font partie des salarié-e-s les plus précaires. A titre de comparaison, le salaire médian dans le secteur privé dans le canton est de 6 614 frs. Différents facteurs expliquent ces très bas revenus. En 2017, le salaire minimum conventionnel s'était difficilement hissé à 3 417 frs, soit une faible augmentation de 10 frs par rapport à la CCNT précédente. De plus, très peu de personnes accèdent à des catégories salariales plus élevées : en 2014, plus de la moitié des salarié-e-s touchent des bas salaires. « Le taux de « bas salaires » atteint en effet 46 % dans l'hôtellerie et 61 % dans la restauration, contre 32 % dans le commerce de détail ou 3 % dans la construction. Il s'établit à 16 % dans l'ensemble du secteur privé » (« L'hôtellerie-restauration dans l'économie du canton de Genève », statistiques cantonales, n°30, décembre 2017).

PRÉCARITÉ ET EXPLOITATION

Par ailleurs, les travailleurs et travailleuses du secteur sont plus fortement touché-e-s par la précarité. Tout d'abord, le taux de chômage est particulièrement élevé, surtout dans la restauration. Ensuite, la majorité des employé-e-s de ce secteur n'ont pas de formation professionnalisante : 57 % n'ont pas été au-delà de l'école obligatoire. Ceci limite leurs

prétentions salariales, car la CCNT du secteur ne valorise ni l'expérience, ni l'ancienneté. De plus, cela affecte leur possibilité d'accéder à des postes dans la branche qui valorisent mieux leur expérience, ou dans d'autres secteurs. Les femmes sont les plus touchées par cette précarité : en moyenne leur salaire est nettement inférieur à celui des hommes du secteur. De plus, bien que les hommes soient plus nombreux à travailler dans le secteur, le SIT voit de très nombreuses femmes dénoncer les problèmes qu'elles rencontrent et demander du soutien dans leur défense.

Bien entendu, ces chiffres de l'OCSTAT ne disent pas tout. Une partie considérable du personnel travaillant dans les établissements de restauration et d'hôtellerie qui est sans autorisation de séjour et qui n'est pas déclarée, échappe à ces statistiques. Parmi ces travailleurs-euses, les salaires sont souvent bien en-dessous des minimums obligatoires, et les conditions de travail sont intenable sans pouvoir oser se défendre. Malheureusement, les cas d'exploitation de la force de travail sont très fréquents, comme en témoignent les salarié-e-s qui viennent s'en plaindre dans les permanences du SIT. ♦

Marlene Carvalhosa Barbosa



Une réponse: s'organiser syndicalement


La précarité et les mauvaises conditions de travail ne sont pas une fatalité. Avec la participation des salarié-e-s, le syndicat peut les combattre.

Résistances • En plus d'une convention collective et d'une Loi sur le travail qui ne protègent pas assez les travailleuses et les travailleurs, les atteintes à ces quelques règles sont légion. La mise en place de l'inspection paritaire du travail en 2016 permet heureusement d'assainir les conditions de travail dans de nombreux établissements. Il reste néanmoins que le travail du syndicat est essentiel. Le SIT part donc sur le terrain, à la rencontre des gens sur leurs lieux de travail. Il est temps que nous nous organisions collectivement pour améliorer les conditions de travail dans l'hôtellerie-restauration.

Afin de faire connaître leurs droits

au plus grand nombre de collègues, l'équipe du comité de l'hôtellerie-restauration est de sortie en ce début d'année. Agendas 2018 à la main, nous allons sur les lieux de travail, discuter avec les employé-e-s et leur expliquer qu'il est important de noter les heures de travail effectuées. « C'est intéressant de voir à quel point ces personnes nous accueillent bien. On peut échanger sur nos expériences professionnelles, et je leur donne des conseils sur leurs droits. Je suis vraiment étonnée que beaucoup de gens ne connaissent pas l'existence du syndicat. C'est une bonne façon de leur rappeler que le SIT est à leurs côtés », explique Cristina, une militante de l'hôtellerie-res-

tauration.

Dans le secteur de l'hôtellerie-restauration, l'exigence de flexibilité devient de plus en plus importante. Pourtant, la façon d'organiser le temps de travail et de repos répond à des règles édictées par la Loi sur le travail. Son but est la protection de la santé des travailleuses et des travailleurs. Cette année, prenez donc de bonnes résolutions: notez vos heures de travail effectuées. L'agenda 2018* est là pour ça: c'est un outil de défense de vos droits! 

MCB

* sur demande au 022 818 03 00 ou sit@sit-syndicat.ch

HÔTELLERIE-RESTAURATION

Vous voulez plus vous investir dans le syndicat, pour contribuer à l'amélioration des conditions de travail dans le secteur?

REJOIGNEZ NOTRE COMITÉ DE MILITANT-E-S

Il a lieu un jeudi par mois, de 18 h 30 à 20 h.

Plus d'infos

Marlene
Carvalhosa Barbosa
022 818 03 00

En chiffres

15 300

C'est le nombre d'emplois en 2015 (équivalents plein temps) répartis dans 2 245 établissements à Genève

3 417 frs

C'est le salaire minimum le plus bas prévu par la Convention collective nationale de travail

364 frs

C'est la différence entre le salaire médian des femmes (4 034 frs) et celui des hommes (4 398 frs)

61%

C'est le taux de bas salaires dans la restauration (46% dans l'hôtellerie), un taux 3,8 fois plus élevé que dans l'ensemble du secteur privé

SANTÉ/SOCIAL

La Ligue genevoise contre le cancer liquide son personnel

Le personnel de la Ligue genevoise contre le cancer dénonçait la gestion autoritaire de sa direction. Conséquence: tous-tes dehors!

Représailles • Sur une équipe de sept personnes, cinq collaborateurs-trices ont été licencié-e-s et les deux autres poussées à la démission. Leur tort ? Avoir dénoncé la gestion autoritaire de la direction auprès de l'employeur, de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), et du SIT. Il s'agit donc clairement de licenciements abusifs constituant des représailles contre des travailleurs-euses qui ont cherché à faire valoir leurs droits et à protéger leur santé. Certaines personnes ont également subi des pressions pour accepter de démissionner en retour d'un bon certificat de travail. Face au refus du Comité d'entrer en discussion avec le syndicat, le SIT a dénoncé publiquement cette mise à pied collective et la portera devant les tribunaux.

CONFLIT INTERNE

La Ligue genevoise contre le cancer est une association qui se charge de la tâche délicate d'offrir accompagnement et soutien aux personnes atteintes de cancer et à leurs proches. Cependant, tout ce travail mené par une équipe de professionnel-le-s dévoué-e-s a été brisé par



un conflit avec la direction. Non traité à temps par les instances dirigeantes de la Ligue genevoise contre le cancer, ce conflit a rapidement dégradé les conditions de travail et porté atteinte à la santé du personnel.

Ce dernier avait pourtant tenté de résoudre le conflit en cherchant le dialogue à tous les niveaux

institutionnels et en proposant une médiation, démontrant ainsi sa bonne volonté de trouver une solution constructive. En retour, il n'a reçu que reproches, déni et représailles.

Le Bureau exécutif et le Comité de la Ligue genevoise contre le cancer n'ont jamais accepté la proposition de médiation. Ils sont par ailleurs restés sourds aux doléances exprimées par les membres de l'équipe et ont pris fait et cause pour la direction, jusqu'à mettre dehors toute l'équipe.

DEVOIR DE PROTECTION BAFOUÉ

Le SIT dénonce fermement les méthodes employées par le Bureau exécutif et le Comité envers les membres du personnel de la Ligue genevoise contre le cancer et rappelle l'obligation de l'employeur de veiller à la protection de la personnalité de ses collaboratrices et collaborateurs et de respecter les droits syndicaux les plus élémentaires. Il est inacceptable que la réponse au conflit apportée par le Bureau exécutif et le Comité soit l'élimination pure et simple de cette équipe qui a tant donné pour accomplir son travail avec une grande conscience professionnelle.

Ces méthodes managériales d'un autre temps sont d'autant plus regrettables qu'elles auront également un impact sur les bénéficiaires des prestations de la Ligue genevoise contre le cancer. En effet, la disparition de cette équipe laisse les personnes atteintes du cancer et leurs proches sans le soutien des personnes les ayant accompagnées ces dernières années. L'Espace Médiane Rive droite, antenne très fréquentée par les patientes et les proches, est fermé depuis le mois de novembre. En se débarrassant ainsi d'une équipe professionnelle, dont certain-e-s comptaient de nombreuses années d'ancienneté auprès de la Ligue, cette dernière a également jeté aux orties toute l'expérience professionnelle et les précieux savoir-faire de son équipe. ♦

Sandra Froidevaux

SERVICES PUBLICS

Service de santé de l'enfance et de la jeunesse en souffrance

Tandis que le nombre d'élèves et d'écoles augmente, les effectifs du personnel des services de santé scolaires stagnent depuis de nombreuses années.

Austérité • Avec le SIT, les collègues du service santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) et du service dentaire scolaire (SDS) ont déposé une pétition au Grand Conseil et au Conseil d'Etat pour un renfort en personnel de terrain. Une infirmière scolaire suit 1880 élèves en moyenne, c'est peu. Cette moyenne augmente à plus de 2500 élèves dans le secondaire II, et dans les écoles professionnelles on compte les jeunes comme demi-élève. Le personnel du SSEJ, infir-

mier-ère-s, consultant-e-s en formation et éducation à la santé et quelques spécialistes sont dans plusieurs écoles à la fois pour assurer les prestations indispensables de prévention et d'information en matière de santé globale, sexuelle, de harcèlement, de risques d'addictions, des contrôles et détections systématiques de santé, de vue et ouïe aussi selon les degrés scolaires etc. Le service dentaire scolaire assure contrôles et soins aux jeunes toujours plus nombreux dont les familles

n'ont pas les moyens de recourir à des soins privés.

Ces services et les prestations s'inscrivent dans un cadre légal et répondent aux besoins et aux politiques publiques mises en place: école inclusive, prévention du harcèlement scolaire... Les situations sociales et sanitaires complexes sont détectées au sein du milieu scolaire. Les infirmières n'arrivent plus à les traiter et dénoncent devoir choisir comment répondre au plus urgent. Des contrôles systématiques et des prestations sont parfois supprimés.

Le budget 2018 prévoit 7,6 postes pour ces services. Insuffisant. La politique d'austérité à Genève a frappé de nombreuses familles et les prestations en santé scolaire. Les prestations du SSEJ suivent difficilement et il n'existe pas de ratio infirmière/élève. Notre pétition est soutenue par les organisations d'enseignant-e-s, témoins du manque de moyens du SSEJ pour faire face à des situations complexes, de l'épuisement du personnel, des attentes pour des traitements soins dentaires, de la lente mais inexorable disparition des prestations, sous le coup des restrictions budgétaires. ♦

Françoise Weber

CONSTRUCTION

Itinéraire d'un escroc

Le 19 décembre, le SIT a bloqué un chantier sur lequel sévit Atera Construction SA, aux mains d'un escroc notoire, Patrick Wellhauser. Dénonciation.

Faillites frauduleuses • Le 19 décembre au matin, sept employés de l'entreprise Atera Construction SA, soutenus par le SIT, ont bloqué le chantier sur lequel ils ont travaillé jusqu'à leurs licenciements en novembre et décembre dernier. La raison de leur colère ? L'administrateur d'Atera, Patrick Wellhauser, leur doit plusieurs dizaines de milliers de francs chacun en arriérés de salaire et n'a quasiment jamais payé les cotisations sociales de ses employés pourtant prélevées sur les fiches de salaire. Le SIT a interpellé le maître d'ouvrage, Serge Dal Busco dont dépend l'Office des faillites, ainsi que le Procureur général, et prépare avec les travailleurs concernés les prochaines actions de lutte à mettre en œuvre pour rétablir leurs droits.

ESCROC MULTIRÉCIDIVISTE

Patrick Wellhauser a connu sa première faillite en Suisse en septembre 1990 avec sa société Droguerie PW SA. Depuis, il enchaîne les affaires, dans tous les secteurs, et les faillites : sur 16 sociétés pour lesquelles il a été administrateur, 11 faillites sont prononcées, dont 4 ont été suspendues faute d'actifs. A la suite de sa dernière liquidation, la



Photo © Eric Roset

société Atera Construction SA laisse une ardoise ouverte d'environ 2 millions de francs de poursuites dont 1 million pour les seules assurances sociales, sans compter bien sûr les arriérés de salaires des ouvriers, alors qu'elle n'a été active que pendant 3 ans.

PW a dû trouver dans la construction un bon filon qui rapporte gros et rapidement. En effet, avant même qu'il dissolve Atera Construction SA, Patrick Wellhauser crée deux nou-

velles sociétés, BRC succursale d'Atera Construction SA et BRC Rénovation Sàrl. La dernière cumule déjà plus de 60 000 francs de poursuites alors qu'elle n'a été inscrite au registre du commerce que le 7 novembre 2016. Pire encore : Il a l'audace de proposer à ses ouvriers d'Atera un contrat de travail minable de moins d'un mois sur appel pour sa nouvelle société, ceci alors même qu'il leur doit encore des mois d'arriérés de salaire et qu'il vient de les licencier, parfois à seu-

lement quelques mois de la retraite anticipée !

STOP À L'IMPUNITÉ

Comment un entrepreneur avec un tel palmarès, après tant de faillites et de fraudes aux assurances sociales, peut-il jouir d'un tel sentiment d'impunité alors que Messieurs Maudet et Jornod annonçaient en 2014 déjà que la lutte contre la délinquance financière était une priorité ? Si la Loi sur les faillites n'est plus adaptée aujourd'hui, l'Office des faillites possède tout de même un moyen d'agir : la plainte pénale. Si la faillite frauduleuse est soupçonnée ou simplement si les cotisations sociales sont détournées, ce qui est très clairement le cas dans l'affaire qui nous occupe. Malheureusement, après de nombreuses dénonciations, le SIT n'a, à ce jour, vu aboutir aucune de ses plaintes. Si l'Office des faillites n'a pas les moyens en terme de ressources d'investiguer ces dénonciations, il est du devoir du pouvoir politique de les lui donner ; il en va de l'intérêt public.

C'est pour cette raison que parallèlement au blocage du chantier, le SIT a interpellé par courrier le Conseiller d'Etat en charge des finances, Serge Dal Busco, afin de dénoncer cette situation et de demander une entrevue sur la question. Le SIT attend également des explications de la part du maître d'ouvrage, la régie Bordier. Quant au Procureur général, il doit passer des paroles aux actes, en ouvrant une procédure contre Patrick Wellhauser pour infractions aux assurances sociales, escroquerie, gestion déloyale et détournement de retenues sur les salaires. ♦

Thierry Horner et Camille Layat

PARCS ET JARDINS

Accord trouvé et dénonciation retirée

Légère augmentation des salaires dans les parcs et jardin, et intégration de la prime patronale pour les assurances maladie dans le salaire de base.

CCT • Début décembre dernier, les partenaires sociaux des parcs et jardins ont trouvé un accord. Si les augmentations salariales sont minimales, l'intégration dans le salaire de base de la prime patronale aux primes d'assurance maladie aura un impact non négligeable sur le salaire des travailleurs-euses travaillant dans les entreprises non signataires de la convention collective de travail. Les patrons ayant ainsi retiré la dénonciation de cette dernière, les acquis auxquels sont attachés les salarié-e-s sont donc sauvegardés pour les trois prochaines années.

Tel que négocié, ce protocole d'accord entérine deux nouveautés dès le premier janvier 2018. En premier lieu, l'ensemble des employé-e-s à l'exception des apprenti-e-s verront leurs salaires augmentés de 0,5 %, soit environ 22 frs pour le salaire le plus bas de la branche. Cette même revalorisation sera appliquée en 2019 et 2020. En second lieu, la participation patronale aux primes d'assurances maladies de 100 francs a été supprimée pour être intégrée au salaire.

Pour les 400 salarié-e-s travaillant dans les entre-

prises non membres de l'association patronale, cela représente une augmentation substantielle de 100 francs par mois, puisque jusqu'à présent, seuls les signataires étaient tenus de verser la prime.

Proroger l'actuelle CCT pour trois ans permet de donner le temps à des négociations pour une nouvelle convention : les partenaires se sont engagés à signer un nouveau texte d'ici au 30 juin 2019. Le patronat espère ainsi trouver les majorités nécessaires pour permettre une extension ordinaire de la convention. Elle engagera alors toutes les entreprises travaillant à Genève et plus seulement les sociétés signataires.

Si cet accord représente une avancée, la lutte n'est pour autant pas terminée. Les négociations reprendront prochainement et nous discuterons notamment de meilleures protections contre les intempéries. Nous nous battons plus généralement pour un nouveau texte plus adapté aux problématiques rencontrées par les salarié-e-s du secteur. ♦

Camille Layat

CONTRATS-TYPE 2018

Meilleurs salaires dans l'économie domestique, mais sans reconnaissance des tâches de soins

Les salaires minimum augmentent, mais la CRCT refuse de reconnaître les tâches de soins à domicile.

Sous-enchère • Depuis le 1^{er} janvier 2018, le secteur de l'économie domestique obéit à un nouveau contrat-type. Constatant que la sous-enchère abusive dans ce secteur est un problème récurrent, les autorités compétentes ont chargé la Chambre des relations collectives de travail (CRCT) d'en prolonger le contrat-type. Pour ce faire, syndicats et patronat ont été invités à présenter leurs suggestions. Si l'analyse que nous avons présentée a été partiellement prise en compte, notamment concernant les salaires, notre demande de reconnaissance des soins à domicile n'a pas trouvé un écho suffisant auprès de la CRCT.



CONTRE LA SOUS-ENCHÈRE SALARIALE

La sous-enchère salariale est un problème central de l'économie domestique. Malheureusement, une grande partie des travailleuses et travailleurs du secteur sont rémunéré-e-s largement en-dessous du salaire minimum, et travaillent souvent plus que les 45 heures hebdomadaires maximales. Le constat est clair: beaucoup trop d'employé-e-s de ce secteur se trouvent dans une situation de sérieuse précarité. La nécessité d'un contrat-type

fixant un salaire minimal impératif n'est plus à prouver. Il faut pouvoir intervenir auprès des employeurs pour faire respecter des normes minimales.

QUELQUES CHANGEMENTS NOTABLES

Plusieurs modifications intéressantes ont été faites dans la nouvelle version du contrat-type. Premièrement, les salaires ont augmenté en fonction de l'indice des prix à la consommation, ce qui correspond à une augmentation de 1.2%. Deuxièmement,

l'employeur doit dorénavant tenir un registre des horaires, sauf mention contraire dans le contrat. A défaut d'un tel registre tenu par l'employeur, les relevés d'heures de travail tenus par l'employé-e pourront servir de moyen de preuve en cas de litige au Tribunal des Prud'hommes.

SOINS DE BASE NON RECONNUS

La revendication centrale du SIT était de faire reconnaître les soins de base à domicile. La réalité du ter-

rain montre que la prise en charge de personnes vulnérables à domicile se fait de diverses manières. Il y a bien sûr le personnel de soins employé par l'institution publique genevoise d'aide à domicile (IMAD), celui engagé pour des missions plus ou moins temporaires par des entreprises privées de soins à domicile, et celui engagé directement par les ménages privés pour prendre soin d'enfants ou de personnes âgées. Les travailleuses qui réalisent ces tâches, bien souvent en plus d'autres tâches domestiques, ne bénéficient aujourd'hui d'aucune protection accrue en matière d'horaires ni d'aucune reconnaissance salariale du travail exigeant qu'implique l'administration de soins de base à des personnes dépendantes. Le refus de la CRCT de prendre en considération cette réalité est donc regrettable, et le SIT ne s'arrêtera pas là pour obtenir gain de cause. **♦**

Marlene Carvalhosa Barbosa

DE BIEN MEILLEURS SALAIRES DANS L'ESTHÉTIQUE

Le contrat-type de l'esthétique a également été prolongé, et les améliorations sont notables! L'expérience et la formation sont enfin reconnues. Dorénavant, 3 catégories salariales existent. Pour qui a un CFC, le salaire minimum sera de 4094 frs. Si l'on n'a pas de diplôme reconnu, le salaire sera de 3560 frs. Celui-ci augmentera à 3827 frs après 4 ans d'expérience. De plus, dès 2018, l'employeur est tenu de tenir un registre horaire, sauf dérogation. Les registres des horaires que vous tenez pourront maintenant être utiles en cas de litige.

AGRICULTURE

Sans-papiers surexploités

Grâce à l'opération Papyrus, deux ouvriers agricoles osent réclamer leur dû, accompagnés par le SIT.

Papyrus • Deux ouvriers agricoles sans-papiers sortent de l'ombre grâce à l'opération Papyrus, et, avec l'appui du SIT, sont allés réclamer le 21 décembre dernier 200 000 frs d'arriérés de salaire dans la ferme qui les a surexploités durant des années.

Fatmir, 54 ans, connaît bien la famille Humbert, et même très bien. Depuis 1987, très exactement. Cette

année-là, il avait déjà travaillé deux mois pour eux comme ouvrier agricole. Depuis 1996 maintenant, il trime depuis 21 ans par tous les temps, avec son collègue Flamur depuis 7 ans, pour ramasser des tonnes de tomates, de pommes de terre et autres légumes de saison.

Labourant un domaine de 5 hectares, 45 h de travail par semaine

pour l'un et 50 h pour l'autre, pour des salaires de misère: 2700 frs par mois pour Fatmir et 2400 frs pour Flamur. Un scandale! Victimes de conditions de travail indignes et d'un autre temps, ils n'ont, par ailleurs, jamais été déclarés auprès des assurances sociales.

Leurs patrons ont témoigné un grand mépris ce matin-là, en niant même connaître les deux ouvriers, malgré les photos des deux ouvriers travaillant dans leurs champs. La plus ancienne de la famille d'exploitants lâchera même ces propos ignobles: « Si ce n'est pas honteux que les syndicats croient maintenant à la parole d'un Kosovar »...

Travailleurs sans statut légal, Fatmir et Flamur étaient particu-

lièrement vulnérables et n'envisageaient pas dénoncer leurs patrons sans prendre les risques de perdre leurs maigres ressources ou de s'exposer à une dénonciation à la police. Aujourd'hui, grâce à l'opération Papyrus et avec le soutien du SIT, ils peuvent sortir de l'ombre et ne craignent plus de faire valoir leurs droits.

Les Humbert ont été clairement avertis qu'au cas où ils persisteraient dans leurs dénégations, le SIT actionnerait plusieurs plaintes à leur encontre: au Tribunal des prud'hommes et auprès du Procureur Général pour non versement des cotisations sociales. **♦**

Jesús Gomez



Photos © Neil Labrador - L'Événement Syndical

INDUSTRIE

« ABB ne respecte pas la paix du travail »

Entretien avec deux salarié-e-s d'ABB-Sécheron, qui militent aux côtés de leurs collègues pour la survie de leur emploi et pour un plan social digne de ce nom.

Solidarité • SITinfo ouvre ses colonnes aux salarié-e-s d'ABB-Sécheron en lutte pour leur emploi et leur avenir, face au plan de délocalisation annoncé par leur employeur. Craignant des représailles de la part de ce dernier, Franck* et Chiara* témoignent anonymement.

Vous avez mené une « consultation collective » durant 8 jours, qu'est-ce que vous en reprenez ?

Franck : Un mouvement incroyable rarement vu dans l'industrie en Suisse, beaucoup de détermination, un personnel à l'unisson, des échanges constructifs entre nous, un soutien sans failles par les secrétaires syndicaux d'Unia Genève. Mais aussi une direction bloquée et agressive, une intense fatigue physique et psychologique.

Chiara : Une grande et belle solidarité entre collègues, bureaux et ateliers unis, la découverte de la lutte syndicale, mais aussi le mépris de nos dirigeants pour nos inquiétudes et notre mobilisation.

Cela ressemble furieusement à une grève. Pourquoi ne pas appeler un chat un chat ?

F : Parce que nous avons travaillé durant ces quelques jours de consultation, en ébauchant des premiers plans alternatifs, en travaillant sur un plan social en parallèle, en ouvrant des forums de discussion, en étant très actifs-ves sur les médias sociaux, en faisant signer des pétitions, bref en essayant de maintenir nos emplois. Nous n'avons pas juste « ennuyé ABB et cassé notre outil de travail », comme a voulu le montrer la direction, nous avons lutté pour notre survie.

C : La paix absolue du travail étant stipulée dans la CCT de l'industrie des machines, il s'agissait aussi de trouver un moyen pour se préserver des licenciements durant cette phase de lutte tout en s'assurant du soutien des syndicalistes d'Unia Genève.

Et ABB ? Respecte-t-elle la paix absolue du travail ?

F : Clairement non, si on se réfère aux pressions

psychologiques et physiques exercées. Présence de nombreux Sécuritétas dès les premières heures de consultation, interdiction des rassemblements, menaces verbales et téléphoniques, lettre d'avertissement aux personnes ayant parlé à la presse. ABB n'a pas du tout respecté la paix du travail et la suite le prouve chaque jour.

C : De mon point de vue, en communiquant à la presse le résultat des négociations alors que l'on était en pleine période de consultation, non. En mettant un avertissement et en menaçant un collègue porte-parole élu parce qu'il relate à la presse la simple vérité sur les méthodes de négociations de la direction, non. D'où mon anonymat aujourd'hui.

Comment le personnel a-t-il accueilli les réponses d'ABB à la consultation ?

F : Les gens sont à la fois fiers-ères d'avoir obtenu, par la lutte, une amélioration du plan social et un moratoire sur les licenciements durant l'année 2018. Mais on en ressort aussi frustré-e-s et dégoûté-e-s, pour certain-e-s tristes et anéanti-e-s. Nous avons passé beaucoup de temps à élaborer un plan de substitution, fait avec des spécialistes de tous domaines. Mais la messe est dite depuis longtemps et la décision n'est pas économique, elle est purement politique. C'est un problème d'égo de petits chefs qui se sont fait la guerre entre eux et le plus gros a gagné.

C : Nos responsables de départements ont lu, sans commenter, à leur équipe, les réponses de la direction du groupe. Le courage et l'empathie ont manqué à nos nouveaux dirigeants locaux pour réunir tout le personnel et affronter nos questions. Le lundi suivant, le 15 janvier, jour officiel de la fin des périodes de consultation, nous avons été accueilli-e-s par des vigiles comme lors de la semaine de consultation collective. Cela en dit long sur le respect de la direction pour les employé-e-s.

Quelles sont vos revendications pour la suite ?

F : Nous revendiquons pour celles et ceux qui seront licencié-e-s de partir dans la dignité, de nombreux-ses salarié-e-s ont fait d'ABB Sécheron leur deuxième famille et il est bien difficile de voir sa famille vous déshériter après 10, 15, 20 ou 30 ans de bons rapports et d'efforts consentis. Nous nous battons pour des conditions de départ décentes de la part d'un groupe qui fait des bénéfiques records et qui n'hésite pas à mettre sur pied un plan de restructuration très cher pour se débarrasser de Genève. Pour celles et ceux qui vont rester, nous exigeons un minimum de reconnaissance de notre travail, un traitement digne et respectueux de la part de notre direction.

Vous envisagez d'autres actions de lutte ?

F : Pourquoi pas ? La décision en revient au personnel. Certains sont traumatisés par les menaces. Mais aucun n'est prêt à être traité par le mépris, et si l'attitude de la direction ne change pas, le feu couve sous les braises et peut repartir à tout moment.

C : La prochaine Assemblée du personnel donnera la réponse. 

Propos recueillis par Davide De Filippo

* Prénoms d'emprunt

Décisions du SIT et de la CGAS

LORS DE SES SÉANCES DE NOVEMBRE, DÉCEMBRE 2017 ET DE JANVIER 2018 LE COMITÉ SIT A :

- ♦ accordé son soutien à l'initiative cantonale constitutionnelle sur la culture
- ♦ dressé le bilan et envisagé la suite de la votation sur PV2020
- ♦ été informé des enjeux du secteur EMS
- ♦ voté l'ouverture du fonds de grève pour les grévistes des EMS Plantamour et Notre-Dame
- ♦ fait un bilan de l'Assemblée des délégué-e-s de l'USS, déroulée le 3 novembre 2017
- ♦ été informé des enjeux de la restructuration et délocalisation chez ABB Sécheron
- ♦ ratifié les mots d'ordre pour les votations du 4 mars 2018:
 - OUI à l'arrêté fédéral du 16 juin

2017 concernant le nouveau régime financier

- NON à l'initiative No Billag
- 4X NON aux coupes budgétaires en Ville de Genève
- OUI au projet de modification de limite de zones au Petit-Saconnex
- ♦ décidé de soutenir le référendum sur la caisse de prévoyance de la police
- ♦ discuté des mobilisations dans les services publics et subventionnés
- ♦ accordé son soutien à l'initiative de l'Alternative sur le plafonnement des primes d'assurance maladie à 10% du revenu
- ♦ approuvé à l'unanimité l'engagement de Camille Stauffer
- ♦ fait un point de situation sur le secteur parcs et jardins
- ♦ discuté du renouvellement des contrats types de travail pour les

secteurs de l'économie domestique, de l'esthétique et du transport de choses pour compte de tiers

- ♦ discuté du salaire minimum légal
- ♦ accordé son soutien à l'initiative du parti socialiste de la Ville de Genève « Genève Ville d'accueil »
- ♦ validé à l'unanimité l'exclusion de la SEC de la CGAS
- ♦ préparé le Congrès des femmes de l'USS, élu Iolanda Horner, Janine Revillet et Valérie Buchs à la délégation SIT pour le Congrès
- ♦ considéré les enjeux actuels de PF 17 cantonal et fédéral

L' ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S CGAS DE NOVEMBRE 2017 A :

- ♦ donné les mots d'ordre pour les votations du 4 mars 2018:
 - OUI à l'arrêté fédéral du 16 juin 2017 concernant le nouveau régime financier
 - NON à l'initiative No Billag
 - 4X NON aux coupes budgétaires en Ville de Genève
- ♦ discuté du bilan USS suite à la votation sur PV 2020

- ♦ fait un bilan de l'Assemblée des délégué-e-s de l'USS, du 3 novembre 2017
- ♦ désigné sa délégation puis donné un mandat à sa délégation pour le Congrès femmes de l'USS
- ♦ décidé de soutenir l'initiative populaire cantonale primes assurances maladie plafonnées à 10% de revenu

LORS DE SA SÉANCE DE DÉCEMBRE 2017, LE COMITÉ CGAS A :

- ♦ adopté une résolution sur PF17 et décidé d'organiser une conférence de presse pour communiquer sa position
- ♦ discuté du salaire minimum légal et de l'opportunité de lancer une initiative cantonale
- ♦ approuvé les comptes CGAS 2016
- ♦ préparé la commémoration des 100 ans de la grève générale de 1918 et envisagé des propositions d'actualisations sur Genève
- ♦ voté l'exclusion de la SEC de la CGAS



Metro Boulot Kino

Saison 2017-2018

Metro Boulot Kino

PRESENTE



El Aguante

de EMMANUEL BRIAND et NINA DUPEUX / Documentaire, Finlande, France, 2015 (51min)

En 2001, l'Argentine subit une crise catastrophique. Des travailleurs occupent illégalement leurs usines en faillite et relancent la production en coopérative. Plus de dix ans plus tard, ces entreprises tiennent bon et plus de 10.000 salariés ont ainsi pu garder leur emploi. El Aguante trace un bilan de cette expérience en s'attardant sur les métamorphoses intimes qui se sont opérées chez ces employés devenus patrons.

Projections et discussions sur le thème du travail

Discussion : où en est la situation en Argentine aujourd'hui.

Mardi 27 Février 2018 à 19 h

PROJECTION

FONCTION CINEMA

MAISON DES ARTS DU GRÜTLI
16, rue du Général Dufour,
1211 Genève 11

www.metroboulotkino.ch

metroboulotkino@gmail.com



Tristesse

À 67 ans, Alberto Chiappe, employé aux HUG jusqu'à la préretraite en 2011, est décédé prématurément en novembre 2017 des suites d'une maladie.

Militant en Argentine qu'il a fuit à cause de la dictature, il s'est syndiqué au SIT en 1987.

Durant 30 ans, il a été de toutes les luttes et milité aux comités hospitalier, services publics, comité SIT et représenté le syndicat et le personnel dans de nombreuses instances des HUG.

Son engagement de longue durée a contribué à la force du SIT qui lui

est très reconnaissant. Pour Alberto les revendications syndicales du personnel hospitalier et des services publics contre les politiques d'austérité, devaient impérativement coller à la mission du service public et améliorer les prestations, notamment aux patient-e-s. Son militantisme visait ainsi, outre à défendre les plus précaires, à valoriser l'expertise du personnel de terrain, à commencer par les professionnel-le-s de son domaine, les technicien-n-es en analyses biomédicales, et à élargir les espaces institutionnels dans les instances HUG afin que l'organisation du travail soit véritablement au service du bien des patient-e-s. ♦



OPERATION PAPYRUS

Régularisation des travailleuses et travailleurs sans-papiers

L'opération Papyrus permet de régulariser les personnes sans-papiers qui travaillent et sont intégrées à Genève. Vous êtes membre du SIT ou vous avez déjà un dossier « sans-papiers » auprès de notre syndicat ? Vous pensez être concerné-e par l'opération Papyrus ? Vous avez des questions ?

Le SIT, fort de son engagement historique pour la défense des travailleurs et travailleuses sans statut légal et de sa longue expérience sur la question, peut répondre à toutes vos

questions et vous donner toutes les explications nécessaires.

- Quels sont les critères exacts à remplir ?
- Quels documents devez-vous fournir pour constituer votre dossier ?
- Comment déposer une demande ?
- Quelle est la procédure à suivre ?

Permanences d'information et de constitutions des dossiers

- **Lundi de 14 h à 20 h (rez-de-chaussée)**
- **Judi de 14 h à 17 h (3e étage)**
- **Vendredi de 9 h à 12 h (4e étage)**

Ne prenez aucun risque inutile et renseignez-vous bien auprès du SIT qui vous conseillera et vous soutiendra tout au long du processus de régularisation.

- 16, rue des Chaudronniers • cp 3287, 1211 Genève 3
- t + 41 22 818 03 00 • f + 41 22 818 03 99 • sit@sit-syndicat.ch • sit-syndicat.ch

8 MARS 2018 JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES Pas d'égalité salariale sans contrôle ni sanction !

La discrimination salariale que subissent les femmes est toujours d'actualité. Les travaux sur le projet de révision de la loi sur l'égalité entre femmes et hommes ont démarré au Parlement. Cette révision doit être grandement améliorée pour atteindre son but. Halte au dumping sur le dos des femmes !

Rassemblement à 17 h devant les statues des Dames Helvétie et Genève au Jardin anglais

D'autres actions sont en préparation. Retrouvez prochainement toutes les informations pratiques sur cette journée de mobilisation sur sit-syndicat.ch

AUX MEMBRES DU SIT

travaillant à la Ville de Genève ou aux SIG

Journée de formation syndicale CAP-Prévoyance Enjeux et perspectives

Mardi 6 mars 2018
de 9 h à 17 h au SIT
(grande salle)

Inscriptions jusqu'au 25 février auprès de zdema@sit-syndicat.ch



Aide-mémoire 2018

Vous trouverez encarté dans ce numéro de SITinfo l'aide-mémoire que le SIT publie chaque année.

Cette brochure donne les informations de base concernant le droit du travail, les cotisations sociales, les droits et obligations en matière d'assurances sociales, de protection de la personnalité, etc, et fournit foule d'adresses utiles.

D'autres exemplaires sont à votre disposition auprès du secrétariat, ainsi que sur le site web du SIT.

Si vous avez des questions concernant plus spécifiquement votre secteur d'activité professionnelle, des brochures « Quels sont vos droits ? » sectorielles sont également disponibles. Le secrétariat vous renseignera également volontiers aux permanences qui ont lieu chaque semaine (horaires en page 2).

DÉCLARATION D'IMPÔTS


Le SIT propose, à ses membres uniquement, un service des impôts

Déclarations d'impôts, recours et modifications d'acomptes à tarif préférentiel : sur rendez-vous en téléphonant au 022 818 03 20 de 9 h 30 à 12 h.

Questions impôts et rectification du taux d'imposition des impôts à la source : permanence impôts à la source (janvier-mars) le mercredi de 15 h à 18 h au 4^e étage

Jeux de maux

Qui a dit que les fonctionnaires ne sont pas créatifs-ves? Parmi les motifs de la mobilisation de la fonction publique au moins de décembre dernier, figure en bonne place le projet du Conseil d'Etat de révision complète de la politique salariale de l'Etat et du secteur subventionné (baptisé projet SCORE). Un acronyme qui a donné des idées de jeux de mots à plus d'un-e manifestant-e, dont SITinfo publie ci-contre un florilège.

Et le concours du meilleur slogan reste encore ouvert, puisque la revendication du retrait du projet de loi mettant en œuvre SCORE émaillera les prochaines manifestations qui ne manqueront pas d'avoir lieu durant ce printemps. Parce qu'il est opaque, inéquitable et dangereux, le projet SCORE n'est qu'un mauvais jeu de maux. 

Davide De Filippo
Photos Eric Roset



JAB
CH-1211 Genève 3
P.P. / Journal

SIT INFO
CP 3287
1211 GENÈVE 3

IMPRESSUM

Edition: syndicat SIT
Rédaction: Davide De Filippo
Mise en page: Schönborn Hernandez,
Police de caractère Adelle et Adelle Sans
par TypeTogether

Collaboration régulière

Martine Bagnoud, Valérie Buchs, Marlene Carvalhosa Barbosa, Manuela Cattani, Équipe Chômage, Davide De Filippo, Mirella Falco, Jean-Luc Ferrière, Sandra Froidevaux, Jesús Gomez, Thierry Horner, Camille Layat, Maimouna Mayoraz, présidence du SIT, Sylvain Tarrit, Georges Tissot, Françoise Weber.

Impression

Ediprim SA, Bienne
Tirage: 11500 exemplaires
Paraît 8 fois par an
Bulletin adressé aux membres du syndicat SIT



Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais seulement avec mention complète de la source.

SITinfo accepte volontiers les contributions des membres, pour autant qu'elles portent sur l'activité syndicale au sens large et soient conformes aux principes généraux du SIT.